

UN PEU DE L'HISTOIRE DE LA CONGREGATION DES SŒURS DE LA MISERICORDE DE BILLOM

Le jour où les dernières sœurs de la Miséricorde vivant à Billom vont quitter ce lieu, une page se tourne pour la Congrégation. En effet : elle est établie à Billom depuis le 1^{er} Novembre 1806 ; à une année près cela fait 220 ans....

Avant la Révolution de 1789 un prêtre, vicaire dans une paroisse de Paris, originaire de Billom, l'Abbé Michel de la Gardette, avait formé le projet de créer une communauté de religieuses pour l'éducation des petites Billomoises, le service des malades et le secours aux indigents. Il n'a pas pu concrétiser son projet, car il fut une des victimes du massacre du 2 septembre 1792. Il a d'ailleurs été béatifié en 1926.

L'Abbé Chambige, curé de la paroisse de St Saturnin du Chaffour à Billom, avait dû s'enfuir en Suisse, car il avait refusé de prêter serment à la constitution civile du Clergé. Mais avant de partir il avait réussi à réunir — ceci dans la plus stricte clandestinité — des jeunes femmes en associations pieuses. Il les formait par de vraies instructions doctrinales et ainsi elles devenaient capables de soutenir la foi de leurs contemporains. Elles étaient, en fait, des auxiliaires du ministère pastoral du curé, elles faisaient le catéchisme aux enfants et visitaient les malades. En 1802, le Concordat était signé, et la liberté religieuse revenait. Mais l'église paroissiale était détruite et la paroisse ne fut jamais reconstituée. L'Abbé Chambige, malade, mourut en 1803, non sans avoir confié à un jeune prêtre, l'abbé Claude MESTRE, nommé vicaire à St-Cerneuf à Billom, de veiller sur un petit groupe de 6 jeunes femmes et d'en prendre la direction spirituelle. Ces jeunes femmes-là sont les fondatrices de notre congrégation. Elles se réunirent le 1^{er} Novembre 1806 dans la maison paternelle de l'une d'elles, Quai Grenette. Le 21 novembre de la même année elles choisissaient une supérieure et elles prenaient le nom de « sœurs de la Miséricorde »

Leur nom était : Marie Claude GROISNE, originaire d'Olliergues, mais après la mort de son père elle vivait à Billom,

Françoise RICHARD, originaire de Billom,

Monique-Valence DE LABOULAYE, d'une famille noble de la Bretagne, mais à l'époque de la Révolution la famille s'établit à Billom,

Françoise PATAUD de Billom,

Marie FORESTIER de Billom et,

Marie Joséphine FORESTIER, née à Tours sur Meymont, mais en 1803 la famille se fixa à Billom.

Toutes ces jeunes femmes montrèrent, dès leur plus jeune âge, une piété sincère et un attrait pour la vie religieuse. Sous la direction du Père MESTRE elles sont donc à l'origine de la congrégation et vous avez vu : chacune a des racines à Billom !

Aujourd'hui la congrégation a des Constitutions et une Règle de Vie. A l'époque des fondatrices il fallait rédiger un contrat social dans lequel étaient précisés les motifs de leur association et le règlement de vie qu'elles se proposaient d'observer en communauté. Ce contrat fut rédigé par M. de LAGARDETTE, avocat et frère du prêtre martyr.

Il fallait obtenir également l'autorisation du gouvernement. Cette autorisation en tant que congrégation hospitalière fut signée par Napoléon I^{er} en 1810 mais il va falloir attendre 1850 pour obtenir l'autorisation en tant que congrégation enseignante.

Dès 1807 une jeune femme se joignait déjà au groupe.

En 1812 la communauté accueillera Marie Marcelline et Julie de CHAMERLAT, Les deux sœurs de CHAMERLAT sont originaires de Clermont, mais la famille séjournait souvent dans leur maison de campagne, aujourd'hui l'école Notre Dame. Avec l'entrée de Marie Marcelline et Julie, la congrégation compte 9 membres.

A partir de 1812 d'autres jeunes femmes vont s'adjoindre à la nouvelle congrégation, ce qui a pour conséquence que la maison paternelle de Sr PATAUD au Quai Grenette devenait trop petite. En 1817 les sœurs s'installent 4, rue de l'Evêché, dans une maison achetée à Mme BARISSON. Et, en vue de la construction d'une chapelle, - elles demandent à la Municipalité de Billom de leur céder une bande de terrain située au sud de la propriété.

En 1815 (donc 3 ans après son entrée dans la congrégation) Sr Marie Marcelline fut nommée supérieure de la nouvelle fondation à Moissat, la première en dehors de Billom.

Furent également fondées des communautés à Besse, et Augerolles.

Fin 1816, une violente épidémie se déclara à Billom. On comptait une moyenne de douze décès par jour. Les sœurs allaient fidèlement soigner les malades à Billom et un certain nombre de sœurs moururent.

Or, quand en 1817 les sœurs demandaient d'acheter une parcelle de terrain en vue de la construction d'une chapelle, la municipalité, dans sa séance du 18 décembre 1817 actait que ce terrain serait accordé, « à titre gratuit et en témoignage de la reconnaissance publique » La municipalité mentionnait entre autres « les secours qu'elles distribuent sans cesse aux malades, aux infirmes.... Ceux surtout qu'elles ont prodigué à l'indigence, dans les temps calamiteux de la disette. Le dévouement généreux qu'elles ont déployé dans les temps plus désastreux encore d'une épidémie..... et le courage héroïque qu'ont eu ces dames d'affronter le danger pour arracher à la mort une multitude de personnes frappées de ce cruel fléau. »

La chapelle, où nous sommes maintenant, fut finalement construite en 1852.

Le 25 juillet 1817 Sœur Marie Marcelline de CHAMERLAT fut élue la troisième supérieure générale de la congrégation et elle conservait ce service pendant 48 ans. Pendant son généralat beaucoup de communautés religieuses furent fondées et la congrégation connaissait un vrai essor.

Mère Marcelline était un exemple de douceur et d'humilité, jusqu'à la fin de sa vie. Elle demanda d'être enterrée dans la chapelle où elle avait tant prié. Sa tombe est donc dans la petite chapelle annexe. Mais comme nous allons quitter ce lieu, nous accompagnerons Mère Marcelline jusqu'au tombeau de la congrégation, au cimetière de Billom. Elle y reposera au milieu de ses sœurs qui lui doivent tant !

La congrégation a connu une grande période d'épreuves au début du 20^{ème} siècle, quand les lois de Combe interdisaient l'enseignement à tant de congrégations. Beaucoup de communautés furent fermées, parfois on mettait les sœurs hors de leur maison manu militari ! Pouvaient rester ouvertes des communautés qui disposaient d'un dispensaire pour donner des soins. Beaucoup de sœurs enseignantes se mettaient en civil et parmi vous il y a peut-être des personnes ayant connu une « Melle X » à l'école, autrefois « Sœur X » D'autres sœurs partaient à l'étranger et c'est ainsi que, avec l'aide d'un Père des Missions Africaines, le Père DESRIBES, quelques sœurs de la Miséricorde partaient pour les Pays-Bas, à CADIER en KEER. C'est là que j'ai connu les sœurs de la Miséricorde.

Actuellement il reste encore 2 sœurs aux Pays-Bas.

Et puis, en 1960, la congrégation a voulu répondre à l'appel du pape. 3 sœurs sont parties au Gabon : 2 sœurs Françaises et une sœur Néerlandaise. L'une de ces trois est encore parmi nous : Sr Marie St Paul. En 1985 la mission a été fermée, faute de sœurs.

Partout dans le Puy de Dôme, mais aussi ailleurs en France, aux Pays-Bas et en Afrique, dans des écoles, des cliniques, des maisons de retraite, les sœurs ont essayé d'incarner la miséricorde de Dieu pour tous, surtout pour les plus petits. Maintenant on pourrait dire, avec le psalmiste : « Maintenant notre marche prend fin devant tes portes, Jérusalem. »

A Billom notre marche prend fin, mais pas notre vie religieuse. Là où nous serons, nous aurons l'occasion de continuer d'incarner la miséricorde en étant proche des personnes avec qui nous vivrons. Que le Seigneur nous vienne en aide et nous soutienne dans la période qui s'ouvre maintenant.

Rendons grâce à Dieu et gardons au cœur le souvenir de ses merveilles !